Prévisualisation Prévisualisation Prévisualisation

FDS disponibles sur www.quickfds.com ou sur simple demande

UNIL OPAL

Z.I. Clos Bonnet / Boulevard Jean Moulin - CS 94003 - 49412 SAUMUR cedex - FRANCE - Téléphone : 02.41.40.18.40 - Fax : +33.(0)2.41.50.52.43
Lamanon (13) - Poitiers (86) - E-mail : info@unil-opal.fr

SAS au capital de 6 218 535 € - RCS Angers B 665 880 464 – Siret 665 880 464 00011 – N° identification CEE FR 27 665 880 464 – APE 1920 Z
UO 300.721 D

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE (EXPORT)

CHAMP D'APPLICATION
La passation d'une commande par un client emporte l'adhésion sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document pouvant émaner du client, notamment sur les bons de commande et les conditions générales d'achat. Les éventuelles conditions particulières consenties ne valent que pour la commande considérée. Notre société peut modifier à tout moment les conditions générales de vente. Une telle modification sera effective dès que nous en aurons informé par écrit le client (par courrier, télécopie, message électronique...). Seul le texte français de ces conditions générales de vente fait foi comme texte original.

COMMANDES
Les commandes transmises à notre société sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite de notre société. En revanche, les ventes ne deviennent définitives qu'après acceptation par notre société. Toute modification de commande pourra entraîner, outre une majoration de prix, un report du délai de livraison.

LIVRAISONS
Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité et ne sauraient, de quelque manière que ce soit, engager notre responsabilité, directement ou indirectement. En cas de retard supérieur à trente jours, le client pourra toutefois demander l'annulation de la commande concernée, sauf si le retard est imputable au client ou à un cas de force majeure.

FORCE MAJEURE
Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de notre société ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, la suppression des facilités de transport, la grève ou rupture d'approvisionnement d'énergie, ou la rupture d'approvisionnement imputable à nos fournisseurs, les changements de normes ou de réglementation.

PRIX - TARIF
Nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Toutefois, le report de livraison à la demande du client pourra entraîner une révision des prix en fonction de l'évolution du tarif. Les prix sont hors taxe et frais divers (TVA, autres taxes fiscales ou parafiscales, droits d'accise, droits de douane...) qui seront payés par le client. Tout changement de taux, toute nouvelle taxe, tout nouveau droit, tout nouveau frais... concernant les produits ou les matières premières utilisées pour leur fabrication seront immédiatement répercutés sur la facture. Dans l'hypothèse où le client pourrait bénéficier, en vertu de la réglementation applicable, d'une exemption de taxe, d'un taux réduit, d'un taux à 0 % ou d'un régime de suspension, il devra nous en informer par écrit en temps utile avant la livraison et nous fournir toutes les pièces justificatives requises. Dans l'éventualité où nous serions contraints de payer une taxe ou un droit complémentaire du fait d'une erreur ou d'une fraude commise par le client, ce dernier devrait nous indemniser sans délai du paiement de cette taxe ou de ce droit et des éventuels intérêts, pénalités et autres coûts.Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

TRANSPORT ET RÉCEPTION
Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire qui doit formuler toute réclamation relative à ces dernières, notamment celles relatives à la quantité ou la qualité, par lettre recommandée AR dans un délai de huit jours à compter de la livraison, à défaut de quoi toute réclamation sera caduque. La délivrance est réputée effectuée au moment de la remise de la marchandise au transporteur. Dans tous les cas, notre responsabilité est strictement limitée au remplacement des marchandises reconnues défectueuses ou manquantes, à l'exclusion de toute indemnité ou frais annexes.

MODALITÉS DE PAIEMENT
Nos factures sont payables en euros, à notre siège social. Par principe, la transmission des factures se fait par voie électronique. Si le client souhaite recevoir une facture papier, il devra en faire la demande expresse auprès de notre société avant la livraison des produits commandés.

Sauf dérogation expresse, elles sont réputées payables comptant avant livraison et sans escompte. Les facilités de règlement ayant pu exceptionnellement être accordées sont supprimées de plein droit en cas d'incident ou de retard de paiement. Dans ce cas, la totalité de la créance devient exigible sans autre avis. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire. En outre, le client devra régler à notre société une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € par facture impayée. Il sera par ailleurs facturé au client un montant de 10 % des sommes non payées à l'échéance, avec un minimum de 75 € afin de couvrir les frais administratifs et financiers engendrés par le retard de paiement. Dans le cas où un client passe une commande à notre société, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), notre société pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit. La durée de la prescription est de 10 ans.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ
Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite. Le Client s'interdit en conséquence de donner les marchandises en gage ou de les transférer à titre de garantie. L'autorisation de revente est retirée en cas d'incident de paiement. De convention expresse, notre société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre société pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours. Toute somme versée en acompte lui restera acquise à titre d'indemnité. Les risques seront toutefois à la charge de l'acheteur dès la livraison. Ce dernier devra donc assurer à ses frais, risques et périls la conservation des marchandises et sera responsable des dommages causés par ces marchandises dès la livraison. Il s'engage à faire assurer au profit de notre société lesdites marchandises contre les risques de perte, de vol et de détérioration par une assurance. En l'absence du règlement intégral du prix, notre société pourra reprendre possession des marchandises et le client devra, à notre demande, nous les retourner à ses frais et à ses risques.

RESPONSABILITÉ
Les produits doivent être vérifiés par le client à leur livraison. La dénonciation d'un vice caché existant au moment de la livraison et révélé après la réception du produit, devra être formulée par le client par écrit dans un délai de cinq jours suivant la date à laquelle il aura découvert le vice. Il est expressément convenu qu'après l'expiration de ce délai, le client ne pourra invoquer la non-conformité du produit. Notre société se réserve le droit de procéder directement ou indirectement, à toute constatation ou vérification sur place. Au titre de la garantie des vices cachés, notre société ne sera tenue que du remplacement sans frais des marchandises défectueuses, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit, notamment pour dommages matériels, directs ou indirects, pour dommages immatériels directs ou indirects tels que pertes de profit, manque à gagner, perte de marché, privation de jouissance..., subis par le client ou un tiers. En aucun cas, notre société ne peut voir sa responsabilité engagée notamment, et sans que la présente liste présente un caractère limitatif, en cas de mauvais stockage, défaut d'utilisation, non-respect des préconisations, des stipulations figurant sur les fiches de sécurité disponibles auprès de notre société, modification ou transformation du produit, défaut mécanique. Toute action à l'encontre de notre société est prescrite un an après la livraison du produit.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE
Notre société est le titulaire exclusif des droits de propriété intellectuelle et industrielle sur les produits vendus (marques (notamment les marques UNIL, OPAL et UNIL OPAL), dénominations commerciales, dessins et modèles, emballages, formulations...), les documents techniques, commerciaux, marketing y afférent, le contenu de son site internet. L'acheteur s'engage à ne pas porter atteinte à ses dits droits, de quelque manière que ce soit. Il s'engage notamment à n'effectuer aucun dépôt de marque, de dessin ou modèle, de nom de domaine, de dénomination sociale présentant une similarité sonore ou visuelle ou susceptible de faire naître une confusion avec ses droits. Ces dispositions resteront en vigueur même après le terme des relations contractuelles entre notre société et le client.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION
Pour toute contestation concernant les présentes, compétence est donnée au Tribunal de commerce du siège social de notre société, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant figurer dans les documents du client puissent mettre obstacle à la présente clause.

Si notre société est contrainte d'engager une action en recouvrement de sa créance, le client prend l'engagement, sur simple présentation des justificatifs, de lui rembourser l'intégralité des frais qu'elle aura engagés excédant l'indemnité forfaitaire de 40 € susvisée (notamment les honoraires d'avocats, d'huissiers de justice, d'experts, de sociétés de recouvrement, les frais de signification, les frais de sommation...).

DROIT APPLICABLE
De convention expresse, les présentes conditions générales de vente et les ventes qu'elles régissent sont soumises au droit français.

DONNEES PERSONNELLES
Notre politique sur la protection des données à caractère personnel est consultable sur notre site internet unil-opal.com.

SCOPE
Any order implies the general acceptance, without reserve, of these general terms and conditions of sales, which prevail on all other provisions which could be in a purchaser's document, in particular on order forms or general terms of purchase. Possible granted particular conditions apply only to the involved order. Our company is entitled to amend the general terms and conditions of sale at any time. Such amendment shall come into effect from the moment we have informed in writing the customer thereof (by letter, fax, e-mail …). Only the French text of these general terms and conditions of sale is authentic.

ORDERS
Orders sent to our company are irrevocable for the customer, except written acceptance from us. In contrast, sales become irrevocable only after acceptance from our company. Any change of order could lead to a price increase and an extension of the delivery period.

DELIVERY
The delivery time is set on a purely informative and indicative basis. Delays of delivery cannot cause penalty or compensation or involve our liability, directly or indirectly. However, in the event of a delay of more than thirty days, the customer may ask the cancellation of the order concerned, unless the delay is attributable to the customer or a force majeure event.

FORCE MAJEURE
The following events are, in particular, considered to be force majeure events: strike by all or part of the personnel of our company or by its regular carriers, fire, flooding, war, production shutdowns due to fortuitous failures, impossibility to be supplied with raw materials, epidemics, road blocks (thaw, strike...), removal of transport facilities, energy supply disruptions or strike, other supply disruptions imputable to our suppliers, changes in standards or regulation.

PRICE
Our goods are invoiced at the sale price of the price list in force when the product is ordered. However, the carry forward of delivery at the request of the customer could lead to a price adjustment according to the evolution of the price list. Prices do not include tax and miscellaneous expenditure (VAT, fiscal, parafiscal taxes, excise duty, customs duties...), which shall be paid by the customer. Any change of rate, any new tax, duty or cost, etc. regarding the products or the raw materials used in manufacturing them will be invoiced. Where the customer could benefit from an exemption, a low or zero percentage tax rate or a suspension scheme as provided for under applicable legislation, he shall inform us in writing in good time prior to the delivery and provide us with all supporting documents required. If we are obliged to pay any additional tax or duty because the customer made a mistake or committed fraud, the latter shall compensate us without delay for this tax or duty and potential interests, penalties and other costs.

Any change in the price list shall be automatically applicable to the date indicated on the new price list.

TRANSPORTATION AND RECEIPT OF GOODS
Goods travel at the purchaser's own risk. Complaints regarding goods including among other things complaints relating to the quantity and/or the quality of the delivered goods, must be immediately notified by the customer in writing to us (registered letter), but at the latest within 8 days after the delivery, in default of which all claims in respect hereof shall lapse. In any case, our liability shall be strictly limited to the replacement of the goods identified as defective or missing. Any compensation or other expenses are excluded.

PAYMENT
Our invoices are payable in euros at our head office. As a matter of principle, the transmission of invoices takes place electronically. If the customer wishes to receive a paper invoice, it shall specifically request it to our company before the delivery of the ordered goods.Except express dispensation, sales are paid before delivery in cash and without discount. Any settlement facilities which could have been exceptionally granted shall be removed in the event of payment incident or late payment and the entire debt shall become due and payable without notice. Any late payment will bear interest at the interest rate of the European Central Bank plus 10 percentage points. Penalties shall apply automatically without notice. Furthermore, the customer shall also pay a lump-sum of 40 € per unpaid invoice for recovery costs. Moreover, considering administrative costs linked to the late payment, the customer shall pay a fixed compensation of 10 % of the unpaid invoice, with a minimum of 75 €, for covering these costs. In the event of a new order following an unpaid previous order, our company shall have the right to refuse to fulfill this order and to deliver the goods. The customer shall not be entitled to ask compensation for any reason.

The limitation period is ten years.

RETENTION OF TITLE
The transfer of title shall only happen after the full payment of the price by the customer (including all related costs and expenses), even if payment terms have been granted. Any clause to the contrary (for example in general terms of purchase) shall be deemed not to have been written. The customer shall abstain from pledging the goods or transferring their ownership as guarantee. The right to resell the goods is withdrawn in the event of payment incident. It is expressly agreed that for any of its receivables our company is entitled to enforce the right held under this clause against all of its goods in the customer's possession, which are contractually deemed to be unpaid. Our company can take or claim them back as compensation of unpaid invoices, without prejudice to its right to rescind the sales in progress. All payment on account having already been made shall be definitely acquired by our company as compensation. However, the risks will be borne by the customer upon delivery. He shall preserve the goods at its own expenses and shall be responsible for any damage caused by them since the delivery. He shall insure the goods (for our benefit) against the risk of loss, theft and damage.If full payment of the price is not made, the goods may be repossessed by us and the customer shall return them, on our demand, at his own expenses and risk.

LIABILITY
The customer is under the obligation to check the delivered goods upon delivery. Any claim regarding a defect which existed on delivery time but which was discovered after this time, shall have to be made by the customer by written notice no later than five days after discovery. After this period of time, the customer shall not be entitled to make a claim on the basis of the defect. Our company reserves the right to do, directly or indirectly, an audit fieldwork. In the event of a proven latent defect, our company shall have only to replace the defect product, without expenses. Our company shall not be liable for damages, whatever the reason, for direct or indirect damages to property, for non-material direct or indirect damages including but not limiting losses of profit, loss of income, loss of market, loss of use... suffered by the customer or third parties.

In no case, our company can be liable notably for inadequate storage of the product, inadequate use of the product, non-compliance with recommendations, stipulations written on the safety data sheets available from our company, modification or transformation of the product, mechanical defect...

In general, any action against our company is limited to a period of one year from the delivery date.

INTELLECTUAL AND INDUSTRIAL PROPERTY
Our company is the exclusive owner of the intellectual and industrial rights on the goods sold (trademarks (in particular UNIL, OPAL, UNIL OPAL), trade names, design, packaging, formulae...) the related technical, commercial, marketing documents, the content of its website. The customer undertakes not to infringe its rights in any way and notably not to register any trademark, design, domain name, corporate name which is similar visually or by the sound to its rights or which could create confusion with its rights.These provisions shall remain in effect even after the termination of the contractual relations between our company and the customer.

COMPETENCE
Any dispute about these general terms and conditions of sale shall be brought before the Commercial Court of the place our company has its registered office. Any jurisdiction clause included in purchaser's documents shall be deemed to be unwritten. In the event of action for debt-recovery initiated by our company, any internal or external expenses, particularly fees for order to pay, legal costs and fees, recovery costs, fringe expenses, shall be borne by the faulty customer. The customer shall reimburse all the costs borne by our company and which exceed the lump-sum of 40 € (Payment clause), upon presentation of supporting documents.

APPLICABLE LAW
It is expressly agreed that these general terms and conditions of sale and the sales between our company and the customer are governed by the law of France.

PERSONAL DATA
Our policy on protection of personal data is available on unil-opal.com website.

Prévisualisation Prévisualisation